

APPEL À CANDIDATURES

ADMISSIONS SUR TITRES

REJOIGNEZ L'ESTP Paris - CAMPUS DE TROYES ET BÉNÉFICIEZ D'UNE BOURSE DE 1500€*

Choisir la formation Ingénieur spécialité Bâtiment, c'est :

- Obtenir un diplôme d'ingénieur accrédité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur)
- Bénéficier :
 - d'enseignement de qualité dans un environnement innovant et varié (BIM, construction, gestion, rénovation)
 - d'une école ouverte à l'international (85 partenariats)
 - de liens privilégiés avec les entreprises (1 stage/an)
 - d'un secteur d'activité en pleine expansion
 - de la force d'un réseau de 45 000 Alumni
- Être acteur d'un projet unique, riche et innovant
- Trouver un emploi et un salaire attrayants à la sortie de l'école

Admissions sur titres, Pour qui ?

- Vous êtes titulaire d'une licence scientifique (non professionnelle) pour une admission en 1^{ère} année
- Vous êtes titulaire d'un M1 scientifique (non professionnel) pour une admission en 2^{ème} année
- Vous souhaitez poursuivre vos études dans le domaine de la construction au sens large.

Comment candidater ?

En suivant ce lien : <https://www.estp.fr/admissions>

CAMPUS DE TROYES
Hôtel de Bureaux 1
2 rue Gustave Eiffel
10430 Rosières-près-Troyes
Estp.fr



+ D'INFOS:
Jessica JOYAU
jjoyau@estp-paris.eu -
03.25.78.55.01

* Voir conditions au dos.

+ d'information :

L'ESTP Paris compte aujourd'hui **4 campus** : le campus historique de **Cachan**, le campus de **Paris** qui accueille la formation continue et le campus de **Troyes** qui accueille, depuis septembre 2017, la formation ingénieur sous statut étudiant spécialité bâtiment*. A la rentrée 2019 le campus de Dijon a ouvert et offre la formation ingénieur sous statut étudiant spécialité Travaux Publics*. L'admission en première année de la formation ingénieur sous statut étudiant de l'ESTP Paris se fait majoritairement sur concours. (Concours Centrale Supelec après une CPGE, ou ENSEA après un DUT / BTS).

L'École réserve des places en 1^{ère} année pour les personnes admissibles après une licence scientifique, ou en 2^{ème} année pour les personnes admissibles après un M1 scientifique.

*Accréditée par la CTI



Futur Campus de Troyes. Livraison en 2020.



Campus de Troyes actuel.



Salle B.I.M Crédits : Sylvain Bodier

Conditions d'attribution de la bourse ESTP Paris - Grand Est

- Être titulaire **d'une Licence 3 scientifique OU d'un Master 1^{re} année de formation initiale** (non professionnel) datant de moins de 2 ans obtenu(e) dans une université ou un établissement de l'enseignement supérieur de la région GRAND EST.
- Être admis.e sur titre dans la formation ingénieur spécialité bâtiment à [l'ESTP Paris - Campus de Troyes](#) en 1^{ère} ou 2^{ème} année d'ingénieur.
- Être classé.e parmi les 4 premiers des admis sur titre à la fin du premier semestre de votre scolarité.
- L'ensemble des bourses reçues par un élève au titre d'une année (hors bourses CROUS) ne peut excéder les coûts de scolarité dus à l'ESTP Paris pour cette même année. Le cas échéant, la bourse allouée sera modulée pour respecter cette règle.